

CHAMPIONNAT REGIONAL VÉTÉRANS – Epreuve qualificative pour les championnats de France vétérans

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat régional vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er Janvier de la saison en cours. **Inscription libre.**

Les participants (es) ne peuvent jouer que dans leur catégorie.

Article 2 – ORGANISATION SPORTIVE

La compétition comporte neuf catégories :

DAMES

- 1re catégorie - âgées de plus de 40 ans
 - 2e catégorie - âgées de plus de 50 ans
 - 3e catégorie - âgées de plus de 60 ans
 - 4e catégorie - âgées de plus de 70 ans
 - 5e catégorie - âgées de plus de 80 ans
- au 1er Janvier de la saison en cours

MESSIEURS

- 1er catégorie - âgés de plus de 40 ans	Dans ces 2 catégories, organisation d'un tableau R1 qualifiant les 2 premiers en national et d'un tableau R2 décernant un titre de « champion régional 2 »
- 2e catégorie - âgés de plus de 50 ans	

- 3e catégorie - âgés de plus de 60 ans
 - 4e catégorie - âgés de plus de 70 ans
 - 5e catégorie - âgés de plus de 80 ans
- au 1er Janvier de la saison en cours

Constitution des tableaux R1 (16 ou 24 jrs) et R2 en V1-V2 selon nombre d'inscrits.

Chaque catégorie est répartie en poule de 3 ou 4 ou 5 joueurs ou joueuses

Dans la mesure du possible, deux joueurs/joueuses d'un même comité doivent être placés dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutefois, la Commission sportive régionale se réserve le droit de supprimer tout tableau dans lequel le nombre d'inscrits serait inférieur à 4 participants et de regrouper les catégories et d'établir un classement séparé à l'issue de la compétition.

~~Pour les tableaux messieurs, les joueurs sont classés de 1 à 8 afin de pouvoir répondre à d'éventuelles qualifications nationales~~

~~Pour les tableaux dames, les joueuses sont classées de 1 à 4 afin de pouvoir répondre à d'éventuelles qualifications nationales~~